

Compte-rendu de la réunion du vendredi 11 septembre 2020 à 18h du syndicat de la Luzine à la mairie de Luze.

Convention entre ingénierie 70 et le syndicat:

Éric précise que le syndicat a l'obligation d'effectuer deux mesures d'autosurveillance réglementaire sur la station avant la fin de l'année. Un marché a été mis en place entre Ingénierie 70 et la société OXYA pour la réalisation de ces mesures, les analyses étant effectuées par le Laboratoire Départemental vétérinaire et d'hydrologie. Il faut pour cela, que le syndicat ait signé la Convention.

Ingénierie 70 apportera une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes à cette compétence dans le domaine de l'eau potable et des eaux usées.

L'adhésion au service assistance technique dans le domaine de l'eau se monte à 0,60 € par habitant.

Approuvé à l'unanimité par les 6 délégués présents.

Assurance du syndicat:

Suite à la dernière réunion, il avait été convenu d'assurer les installations.

C'est chose faite depuis août avec l'assurance Groupama pour toute la station.

La cotisation annuelle sera de 1024,95 € TTC.

Les statuts:

Ils ont été récupérés à la préfecture. Ils datent du 9 mai 1975.

L'objectif était la construction et l'entretien d'une station d'épuration ainsi qu'un collecteur entre Luze et Chagey.

Deux autres modifications ont été réalisées par la suite.

Covid et boues:

Étant donné la période d'épidémie, il n'est actuellement pas autorisé de répandre les boues dans les champs.

Une demande de subvention a été réalisée à l'agence de l'eau et envoyée le 31 juillet 2020.

Le principe sera d'évacuer les boues liquides vers une autre station du département 25.

Si le silo est rempli, le montant facturé sera approximativement de 15180 € TTC.

Un retour concernant la demande de subvention est attendu.

Éric doit rappeler l'agence de l'eau afin d'en savoir davantage et communiquer les informations aux autres délégués.

Une idée est suggérée: celle de prendre éventuellement contact avec Ronchamp qui va accueillir les boues de Chenebier.

Dans le même ordre d'idée monsieur Beuchet de la Chambre d'Agriculture nous a adressé un courrier.

Cela correspond globalement à une pétition des élus afin de rétablir le fonctionnement qui consiste à répandre les boues dans les champs.

Cela semble possible car les analyses des boues montrent qu'il n'y a pas de traces de Covid vivant à l'intérieur.

Divers:

Luze présente un modèle de taxe d'assainissement. La part fixe se monte à 31 €/habitation, la redevance s'élève à 48 centimes par mètre cube d'eau utilisé et facturé par le syndicat des eaux, l'agence de l'eau facture également 15,5 centimes par mètre cube d'eau. La TVA est de 10 %.

Un rapide calcul montre que pour un foyer moyen de 2,5 personnes consommant 120 mètres cubes, le prix au mètre cube se monte à environ 75 centimes d'euro.

Éric précise que pour pouvoir obtenir des aides de l'agence de l'eau en cas de travaux d'assainissement, le montant devrait être impérativement beaucoup plus élevé.

Choix à moyens et longs termes pour le syndic:

Réfléchir à l'évolution de la taxe d'assainissement des communes.

Entreprendre une étude et des travaux d'amélioration du réseau pour réduire les infiltrations naturelles et artificielles d'eaux pluviales.

Visite de la station d'épuration puis pot de l'amitié.

Fin de la réunion à 20h.